



GUIDE
DE LA
PETITE
ENFANCE
DE
VERSAILLES

ÉDITION 2010



VERSAILLES



SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE DE VERSAILLES

4, avenue de Paris • RP 1144 • 78011 Versailles Cedex

01 30 97 80 00 • Fax : 01 30 97 80 01

www.versailles.fr

Direction de la Petite Enfance et de la Famille

Permanences inscriptions :

le mardi de 8 h 30 à 12 h,
le mercredi de 8 h 30 à 17 h,
le jeudi de 8 h 30 à 12 h.

des factures :

le lundi de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h.

Renseignements téléphoniques : 01 30 97 83 77 ou 01 30 97 83 42 ou
01 30 97 83 70 ou 01 30 97 84 98, tous les jours de 8 h 30 à 17 h.



La Ville de Versailles propose un nouveau rendez-vous annuel, le « Forum des tout-petits », une journée d'information et d'écoute au cours de laquelle les parents et les enfants viennent à la rencontre des professionnels de la petite enfance sur un thème précis.

Ce guide, intégralement financé par la publicité et imprimé sur papier 100 % recyclé, est disponible à l'Hôtel de Ville de Versailles et dans les différents points d'accueil municipaux.





ÉDITO

Afin d'aider les familles à concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale, la Ville de Versailles propose des modes de garde nombreux et variés mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Quel type d'accueil choisir ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Quand et où déposer son dossier d'inscription ? À quelles allocations a-t-on droit ? Autant de questions auxquelles ce guide apporte une réponse. Le guide de la Petite Enfance a été conçu pour vous aider dans vos démarches administratives tout en vous présentant les services aux parents et les différentes activités proposées aux tout-petits. Nous souhaitons que ce guide vous délivre des informations concrètes et précises pour vous aider à bien vivre à Versailles avec vos enfants.

François de Mazières
MAIRE DE VERSAILLES

Claire Chagnaud-Forain
ADJOINT AU MAIRE
DÉLÉGUÉE À LA FAMILLE
ET À LA PETITE ENFANCE





Le spécialiste des chaussures pour enfants

Demandez votre carte de fidélité
www.till.fr

51, rue de la Paroisse - 78000 Versailles - Tel. : 01.30.21.96.36
Le mardi de 10h à 13h et de 14h à 19h - Du mercredi au samedi de 10h à 19h

Les copains de Merlin Dépôt-vente et neuf



Un monde
magique
à prix
enchanteur



Vêtements de 0 à 10 ans, vêtements de grossesse,
Jouets, matériel de puériculture...

12, rue Montbauron - 78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.50.75.75 -
www.lescopainsdemerlin.com

Pour vos publicités dans les supports édités par la mairie
de Versailles (Magazine Versailles, guides :
Guide pratique, Guide des Seniors,
Guide de la petite enfance , Guide de l'enfance,
Guide des curiosités et Guide des associations),
contactez Sylvie Cior au 01 30 21 18 20.



A NOS ANGES

• Garde d'enfants • Soutien scolaire
A domicile



Agence des Yvelines Sud

28 Av. du 19 Mars 1962 • 78370 Plaisir

Tél. : 01 30 54 05 68 • contact.plaisir@nos-anges.fr

www.a-nos-anges.fr

La Qualité pour le Bien-Être de nos Enfants

MEDISCUPTURE

évolution MEDILIPOLYSE

Affinez votre silhouette sans chirurgie

EFFICACITÉ Prouvée par une Étude Scientifique

Une étude scientifique de novembre 2007 sur plus de 500 patients vient de prouver l'efficacité incontestable de la MEDISCUPTURE évolution MEDILIPOLYSE dans la lutte contre la cellulite.

Méthode exclusivement médicale, la MEDISCUPTURE évolution MEDILIPOLYSE est une technique douce basée sur l'action des infra-rouges, qui assure la disparition de la cellulite et des graisses localisées. La cure s'effectue sans hospitalisation ni arrêt de travail, simplement chez un médecin proche de chez vous.

SEUL LE MÉDILIPO PERMET LA MÉDILIPOLYSE

La MEDISCUPTURE évolution MEDILIPOLYSE : une méthode douce aux résultats probants

- élimination ciblée et massive des amas graisseux
- possibilité de traiter toutes les zones
- résultats visibles dès les premières séances
- traitement permettant la reprise immédiate des activités après chaque séance

Parlez-en
à votre médecin!



www.medilipo.com

► N° Indigo 0 825 800 700

L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

8 LES MISSIONS
DE LA DIRECTION DE LA
PETITE ENFANCE
ET DE LA FAMILLE

10 UN ACCUEIL DIVERSIFIÉ

11 LES DIFFÉRENTS TYPES
D'ÉTABLISSEMENTS

LES DIFFÉRENTS POINTS D'ACCUEIL

Établissements	Jours d'ouverture	Horaires	Périodes de fermetures	Type d'accueil proposé	Tranches d'âge des enfants recueillis
Crèches collectives Marie-Anne Boivin 01 Saint-Nicolas 03 Jacques Veslot 02 Chat Botté 04 Mini-crèche CCAS 05 Jeu de l'Oie 06	Du lundi au vendredi	De 7 h à 19 h	4 semaines durant l'été et une semaine pendant la période de Noël et Jour de l'An	Régulier	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Familiale	Du lundi au vendredi	De 7 h à 19 h	La 1 ^{re} quinzaine d'août et une semaine pendant la période de Noël et Jour de l'An	Régulier	De 10 semaines à 3 ans
Multi-Accueil Chantiers 21	Du lundi au vendredi	De 8 h à 18 h 30	Le mois d'août et une semaine pendant la période de Noël et Jour de l'An	Régulier et ponctuel	De 10 semaines à 6 ans
Multi-Accueil Goutte de Lait 12 Prés-aux-Bois 51 Porchefontaine 50	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 8 h à 18 h 30	4 semaines durant l'été et une semaine pendant la période de Noël et Jour de l'An	Régulier et ponctuel	De 10 semaines à 6 ans
Multi-Accueil Clagny 48 Notre-Dame 18 Petits-Bois 53 Saint-Louis 14	Du lundi au vendredi	De 8 h 30 à 17 h	4 semaines durant l'été et une partie des vacances scolaires	Régulier et ponctuel	De 10 semaines à 6 ans
Multi-Accueil Borgnis Desbordes 56 Vauban	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 8 h à 17 h	Toutes les vacances scolaires	Régulier et ponctuel	De 2 ans à 6 ans



LES DÉMARCHES

18 DEMANDEZ-NOUS CONSEIL !

19 COMMENT S'INSCRIRE
EN CRÈCHE ?

20 LES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION

21 COMBIEN ÇA COÛTE ?

23 LES AIDES ET ALLOCATIONS

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La participation financière des parents est calculée en référence aux délibérations du Conseil Municipal et conformément aux instructions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. En contrepartie, cet organisme verse à la Ville une aide permettant de réduire significativement la participation des familles.

La participation varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. Elle correspond à un **taux d'effort** modulable selon le nombre d'enfants de la famille, dans la limite d'un plancher et d'un plafond.

L'accueil régulier implique que les participations familiales soient calculées sur la base des heures réservées déterminées par le contrat d'accueil, déduction faite des journées de congés prévues.

L'accueil ponctuel est facturé selon le nombre d'heures de fréquentation effectives.

Pour les deux types d'accueil, le paiement est mensualisé et se fait à terme échu.

TAUX D'EFFORT HORAIRE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER OU PONCTUEL EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2010

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06 % *	0,05 % *	0,04 % *	0,03 % *
Tarif plancher (accueil collectif)	0,35 €	0,29 €	0,22 €	0,17 €
Tarif plafond (accueil collectif)	3,48 €	2,90 €	2,32 €	1,74 €

* pourcentage des revenus mensuels avant abattement

TAUX D'EFFORT HORAIRE POUR L'ACCUEIL EN CRÈCHE FAMILIALE EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2010

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,05 % *	0,04 % *	0,03 % *	0,02 % *
Tarif plancher (crèche familiale)	0,29 €	0,23 €	0,17 €	0,12 €
Tarif plafond (crèche familiale)	2,90 €	2,32 €	1,74 €	1,16 €

* pourcentage des revenus mensuels avant abattement

Tarif horaire de l'accueil ponctuel d'urgence en vigueur au 1er janvier 2010 : 2 € l'heure.



EN CRÈCHE

- 26 L'ADAPTATION
- 26 UNE JOURNÉE
EN CRÈCHE COLLECTIVE
- 28 UNE JOURNÉE
EN CRÈCHE FAMILIALE
- 28 LE PÔLE RÉFÉRENT HANDICAP

L'ADAPTATION

Lorsque l'admission est confirmée par écrit, un rendez-vous avec l'équipe de direction de la crèche doit être pris rapidement afin de définir la date d'entrée de votre enfant.

Une période dite « d'adaptation » sera programmée avec vous. Elle a pour but de permettre à votre enfant de bénéficier d'une intégration progressive.

En effet, les professionnelles qui l'accueillent doivent s'informer de ses habitudes.

Le travail des auxiliaires ou de l'assistante maternelle durant cette période consiste à observer son comportement en votre présence afin d'individualiser le plus possible la réponse à ses besoins et établir le climat de confiance nécessaire pour qu'il accepte mieux la séparation.

Au cours de cette phase d'adaptation, sa présence dans la crèche ou chez l'assistante maternelle augmentera progressivement pendant que la vôtre se réduira, puis peu à peu, il restera seul durant des périodes aménagées.

UNE JOURNÉE EN CRÈCHE COLLECTIVE

Chaque groupe d'âge a un rythme de journée qui lui est propre afin de s'ajuster au mieux aux rythmes de chaque enfant : repas, sommeil, activités.

Une attention toute particulière est apportée lors des temps d'accueil de l'enfant le matin et le soir. Ces moments sont en effet, un temps privilégié de relation et d'échange entre l'enfant, sa famille et les professionnels.

Ainsi, on s'inscrit dans un rythme individualisé chez les bébés, chez les moyens on tend vers une homogénéisation des rythmes qui se fait très progressivement, puis on termine par une réelle harmonisation qui se poursuit chez les grands en vue de l'entrée à l'école.

La socialisation est au cœur des projets pédagogiques, des temps collectifs dits « en grand groupe » alternent avec des périodes en plus petits groupes, plus propices au bon déroulement des activités et des relations privilégiées avec l'adulte.

Ces différents moments se mettent en place en fonction des besoins observés chez les enfants.

UNE JOURNÉE EN CRÈCHE FAMILIALE

Le moment de l'arrivée chez l'assistante maternelle est un temps important de la journée, et il est essentiel de savoir le préserver.

Durant la journée, l'assistante maternelle propose aux enfants qui lui sont confiés (3 maximum) des activités diversifiées selon les besoins de chacun. Ainsi, les jardins d'enfants organisés à la crèche familiale leur permettent de bénéficier d'activités d'éveil et de socialisation. D'autre part, les promenades et rencontres sont propices aux activités extérieures.

LE PÔLE RÉFÉRENT HANDICAP

Depuis le décret d'août 2000, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, est reconnu comme une des missions des structures d'accueil Petite Enfance.

Aussi, une équipe de professionnels spécialisés a été constituée par la Ville de Versailles, au sein de la DPEF, pour soutenir et accompagner les professionnelles Petite Enfance qui organisent ces accueils.

Aide médico psychologique, Psychomotricienne, Psychologue et Éducatrice sont des personnes ressources visant à favoriser :

- un travail de réflexion et d'élaboration dans la mise en place d'un projet d'accueil individualisé, suivi, évalué et réajusté,
- un travail d'intégration pour l'enfant en difficulté (handicap, maladie chronique, troubles psycho affectifs) et d'accompagnement de l'équipe pour adapter au quotidien l'accueil de l'enfant,
- l'organisation d'ateliers avec une auxiliaire de puériculture,

Ce travail ne peut s'effectuer qu'en coordination avec l'ensemble des partenaires : Petite Enfance et Services de soins.

Il s'agit d'offrir un service de proximité, un accueil adapté et de qualité, en soutenant l'idée d'un lieu ouvert à la différence, d'accompagner les parents pendant cette période intermédiaire d'observation de l'évolution de l'enfant.

Ce champ de la prévention reste un axe de travail important, soit :

- pour éviter le « sur handicap », c'est-à-dire tout ce qui peut s'ajouter aux déficiences de départ,
- pour s'inscrire dans un travail de dépistage précoce et prévenir l'apparition ou l'aggravation de troubles relationnels ou du développement.



LA SANTÉ DE SON BEBÉ

34 LES CENTRES DE PROTECTION
MATERNELLE INFANTILE

35 L'AIDE À LA PARENTALITÉ



L'ÉVEIL DE VOS PETITS

38 LES ATELIERS

39 SE PROMENER AVEC SON BÉBÉ

40 DISTRAIRE SON BÉBÉ





LES
ASSOCIATIONS

et de sa Région
EGPE
14, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
06 32 22 19 57
www.allograndsparents.fr
www.egpe78@yahoo.fr

78000 Versailles
01 39 55 13 64
www.lllfrance.org

Ludothèque de Versailles
3, allée Pierre de Coubertin
78000 Versailles
01 30 21 60 13
www.ludoversailles.org

Enfance et Familles d'Adoption
des Yvelines • EFA78
UDAF
5, rue de l'Assemblée nationale
78009 Versailles cedex
01 34 62 21 22
www.efa78.org

Médiation Conseil
14, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
01 34 62 17 07
www.mediationconseil.net

Être parents c'est un Art
EPA
97, rue Royale
78000 Versailles
www.etreparentsversailles.fr

Sauvegarde de l'Enfance,
de l'Adolescence et de l'Adulte
des Yvelines
9 bis, rue Jean Jaurès
78000 Versailles
01 39 23 19 19

Familles Médias
Versailles-Clagny
14, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
01 39 50 90 94

Union Départementale
des Associations familiales
UDAF78
5, rue de l'Assemblée nationale
78000 Versailles
www.udaf78.com

Femmes actives
au foyer-Versailles-Yvelines
FAFY
14, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
www.faef.blogspot.com

Yvelines médiation
4, rue Georges Clemenceau
78000 Versailles
01 39 49 46 47
www.yvelines-mediation.com

Jonathan Pierres Vivantes
Association départementale
des Yvelines
14, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
www.anjpv.asso.fr

Jumeaux et Plus • L'association 78
ZI des Ebisaires
Ferme des Ebisaires
78370 Plaisir
www.jumeaux-et-plus-78.com

La Leche League
14, rue du Parc de Clagny



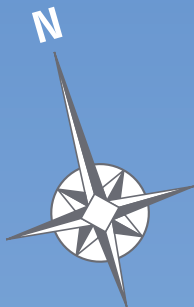




PLAN
DE
VERSAILLES

JCDecaux

17, RUE SOYER - 92523 NEUILLY CEDEX
Reproduction interdite
Tous droits réservés pour tout pays



LE CHESNAY

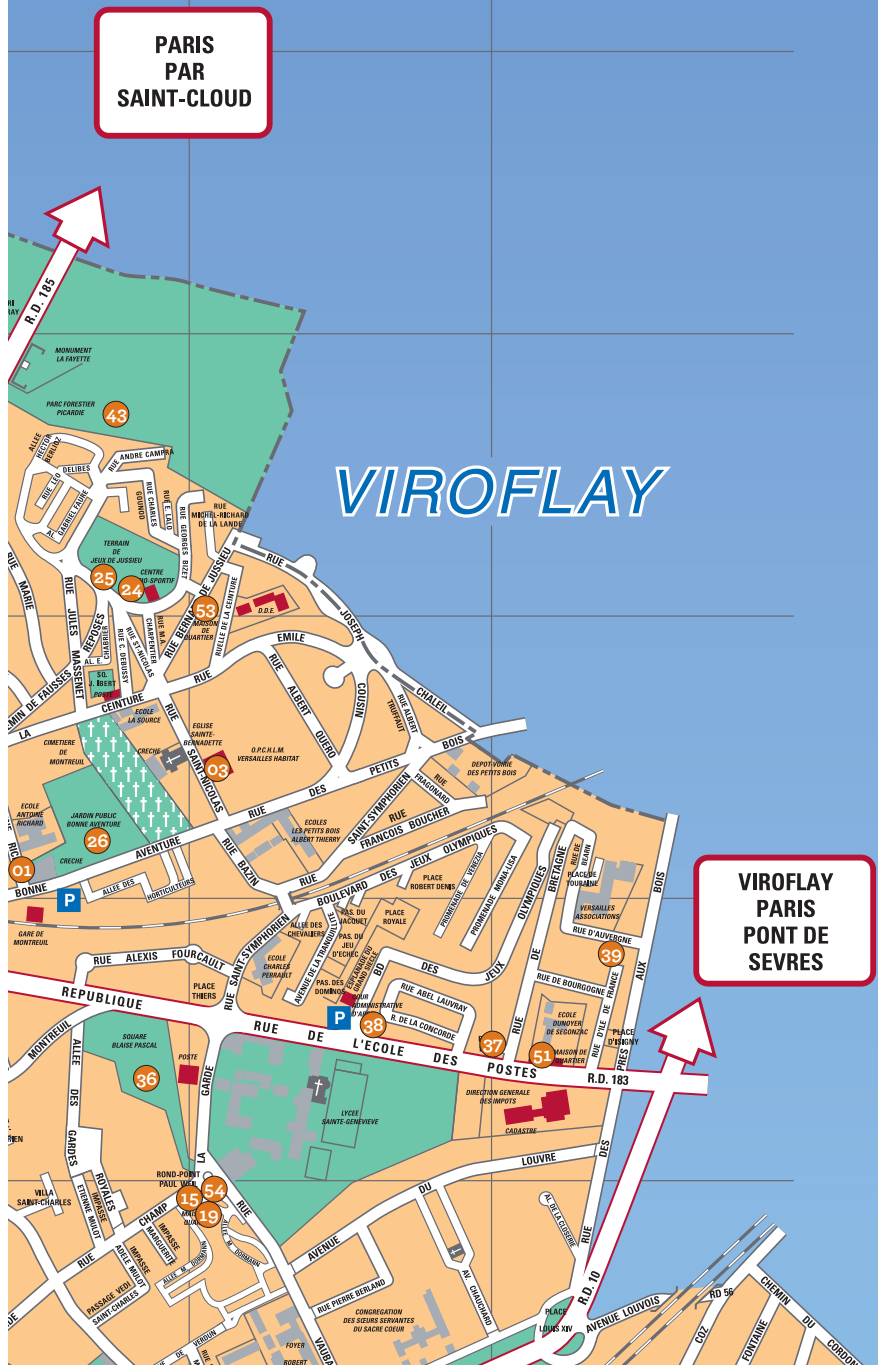


VILLE D'AVRAY

**PARIS
PAR
SAINT-CLOUD**

VIROFLAY

**VIROFLAY
PARIS
PONT DE
SEVRES**



A

B

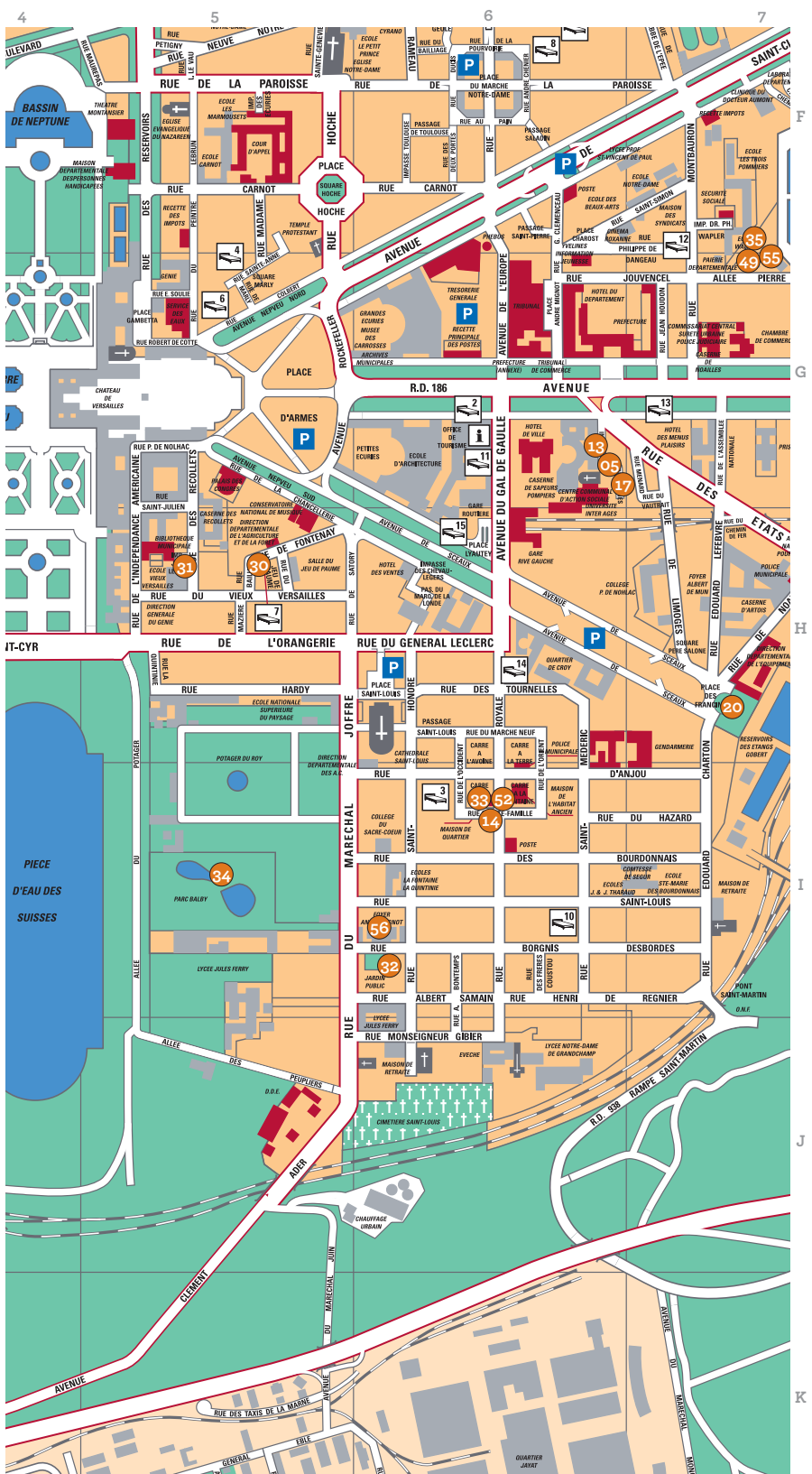
C

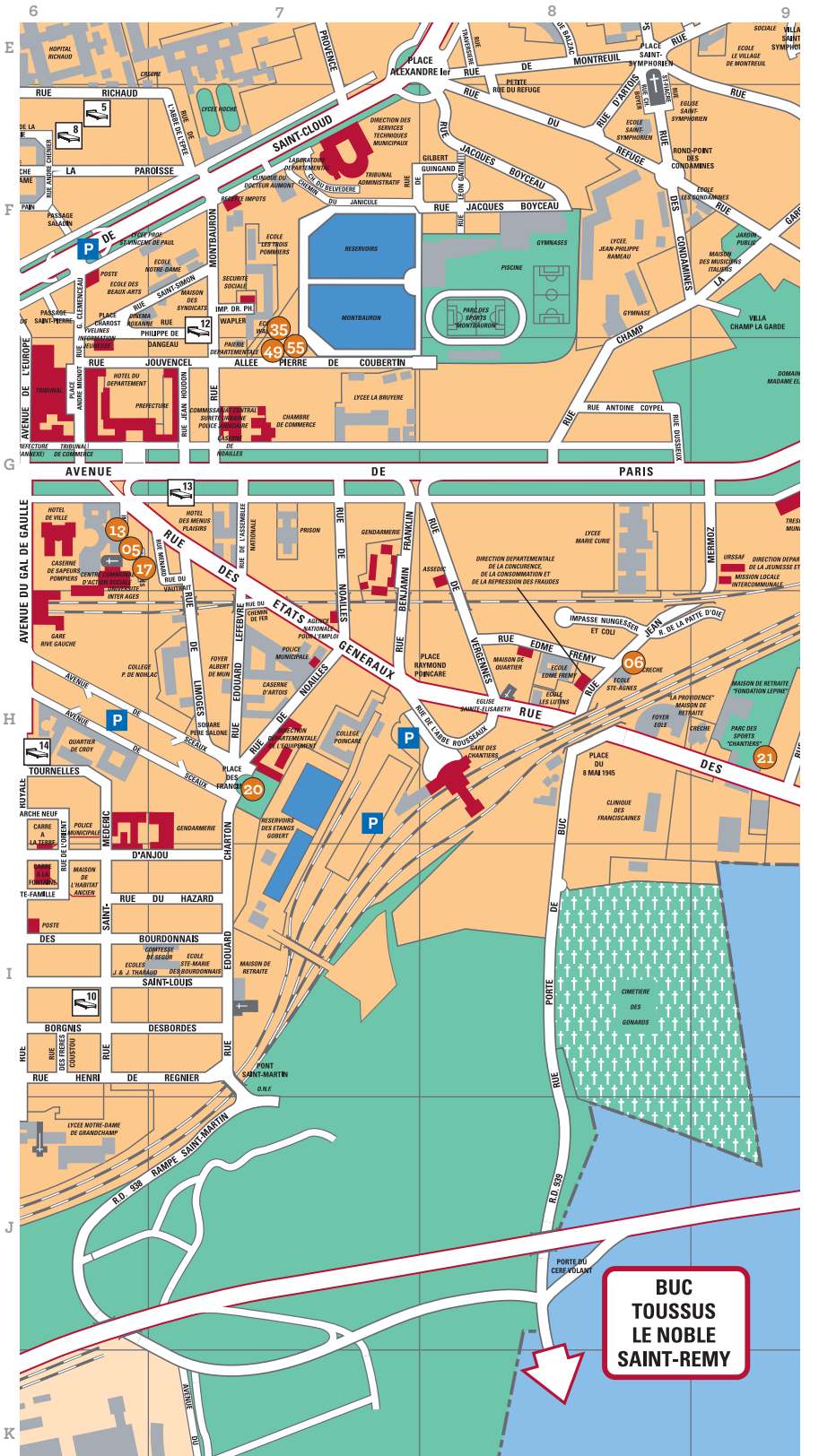
D

E

F







**BUC
TOUSSUS
LE NOBLE
SAINT-REMY**

DU PAREIL *au même*

habille les enfants du 0 au 14 ans



7 rue des Deux Portes
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 02 05 64

Du lundi au samedi : 10h-19h
Le dimanche : 10h-13h

